Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil régional normal :

N° NV513 - 22 JANVIER 2016

SOMMAIRE

Assistance publique - hôpitaux de Paris

201622-0002 - avis de recrutement du 22 janvier 2016 au 22 mars 2016 inclus au groupe hospitalier Saint-Louis/Lariboisière/Ferdinant Vidal de 12 postes d'agents des services hospitaliers qualifiés de classe normale au titre de 2016

201622-0003 - avis de recrutement du 22 janvier 2016 au 22 mars 2016 inclus au groupe hospitalier Saint-Louis/Lariboisière/Ferdinant Vidal de 8 postes d'adjoint administratif hospitalier 2ème classe au titre de 2016

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)

201619-0030 - Arrêté portant agrément de trois organismes pour la formation des membres de CHSCT

PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201622-0002

Signé le vendredi 22 janvier 2016

Assistance publique - hôpitaux de Paris

avis de recrutement du 22 janvier 2016 au 22 mars 2016 inclus au groupe hospitalier Saint-Louis/Lariboisière/Ferdinant Vidal de 12 postes d'agents des services hospitaliers qualifiés de classe normale au titre de 2016

A publier au RAA de la préfecture
A AFFICHER
Au sein du site
Et transmettre pour affichage dans tous les sites de l'AP-HP
Dates d'affichage : du vendredi 22 janvier 2016 au mardi 22 mars 2016 inclus
Cet avis doit faire l'objet de la plus large diffusion possible au sein de chaque site de l'AP-HP

ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS

AVIS DE RECRUTEMENT

Au Groupe Hospitalier Saint-Louis / Lariboisière / Fernand Widal

de 12 postes

Agents des Services Hospitaliers Qualifiés de classe normale

Au titre de 2016

Application du Décret n°2007-1188 du 3 Août 2007 modifié, portant statut particulier du corps des aides-soignants et des agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière

Fonctions assurées :

Les agents des services hospitaliers qualifiés sont chargés de l'entretien et de l'hygiène des locaux de soins et participent aux tâches permettant d'assurer le confort des malades. Ils effectuent également les travaux que nécessite la prophylaxie des maladies contagieuses et assurent, à ce titre, la désinfection des locaux, des vêtements et du matériel et concourent au maintien de l'hygiène hospitalière.

Conditions à remplir :

Réunir les conditions générales d'accès à la fonction publique, notamment :

- posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France
- jouir de ses droits civiques en France ou dans l'Etat dont le candidat est ressortissant ;
- ne pas avoir au bulletin n°2 du casier judiciaire de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions, ou ne pas avoir subi une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions pour les ressortissants d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France,
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national en France ou en position régulière au regard des obligations de service national de l'Etat dont ils sont ressortissants ;
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap.

Formalités à accomplir :

Le dossier de candidature doit comporter obligatoirement :

- **une lettre de candidature** sur le site où les emplois sont ouverts ;
- **un curriculum vitae** détaillé incluant les formations suivies et les emplois occupés et en précisant la durée ;
- une copie lisible d'**une pièce d'identité** en cours de validité ;
- **un justificatif de tous les services accomplis** ou des emplois occupés notés sur le curriculum vitae ;
- **une enveloppe timbrée** au tarif rapide en vigueur, portant les nom, prénom et l'adresse du candidat pour l'informer du résultat de la sélection.

Date limite de candidature :

au plus tard **le 22 mars 2016** par envoi postal exclusivement (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse ci-dessous :

Direction des Ressources Humaines
Commission de Sélection
HOPITAL LARIBOISIERE
2 rue Ambroise Paré
75475 PARIS CEDEX 10

Sélection des candidats sur dossier :

Une commission de sélection composée de trois membres examinera les dossiers de candidature et retiendra des candidats qui seront invités à se présenter à une audition publique.

La liste de candidats sélectionnés pour l'audition sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis.

Les candidats recevront

- soit une convocation à un entretien avec la commission,
- soit une lettre leur signifiant que la commission ne les a pas retenus.

Calendrier des auditions :

Les auditions se dérouleront durant la période du **11 au 15 avril 2016**.

Liste des candidats déclarés aptes à un recrutement :

A l'issue de l'audition, la commission arrête par ordre d'aptitude la liste des candidats qu'elle déclare apte à un recrutement, en prenant en compte notamment des critères professionnels.

La liste des candidats déclarés aptes sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis.

La liste demeure valable jusqu'à la date du recrutement suivant.

Recrutement, nomination et affectation :

Après vérification des conditions requises pour l'entrée dans la fonction publique et l'avis favorable du médecin du travail, les candidats déclarés aptes sont nommés et affectés par le directeur du site, comme stagiaires de la fonction publique hospitalière.

Les nominations interviendront dans le respect de l'ordre d'aptitude au fur et à mesure de la vacance des emplois ouverts à recrutement par le présent avis.

ASHQ

22/01/16

Groupe Hospitalier
Saint-Louis - Lariboisière - F. Widal
Clément CORRIOL
Directeur des Ressources Humaines
Site Saint-Louis

PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201622-0003

Signé le vendredi 22 janvier 2016

Assistance publique - hôpitaux de Paris

avis de recrutement du 22 janvier 2016 au 22 mars 2016 inclus au groupe hospitalier Saint-Louis/Lariboisière/Ferdinant Vidal de 8 postes d'adjoint administratif hospitalier 2ème classe au titre de 2016

A publier au RAA de la préfecture
A AFFICHER
Au sein du site
Et transmettre pour affichage dans tous les sites de l'AP-HP
Dates d'affichage : du Vendredi 22 janvier 2016 au
Mardi 22 mars 2016 inclus
Cet avis doit faire l'objet de la plus large diffusion possible au sein de chaque site de l'AP-HP

ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS

AVIS DE RECRUTEMENT

Au Groupe Hospitalier Saint-Louis / Lariboisière / Fernand Widal

de 8 postes

Adjoint Administratif Hospitalier 2ème classe

Au titre de 2016

Application du Décret n°90-839 du 21 septembre 1990 modifié portant statuts particuliers des personnels administratifs de la fonction publique hospitalière

Fonctions assurées :

Les adjoints administratifs hospitaliers sont chargés de tâches administratives d'exécution comportant la connaissance et l'application de dispositions législatives ou réglementaires. Ils peuvent également être chargés de fonctions d'accueil et de secrétariat et être affectés à l'utilisation des matériels de communications.

Conditions à remplir :

Réunir les conditions générales d'accès à la fonction publique, notamment :

- posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France
- jouir de ses droits civiques en France ou dans l'Etat dont le candidat est ressortissant ;
- ne pas avoir au bulletin n°2 du casier judiciaire de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions, ou ne pas avoir subi une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions pour les ressortissants d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France,
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national en France ou en position régulière au regard des obligations de service national de l'Etat dont ils sont ressortissants ;
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap.

Formalités à accomplir :

Le dossier de candidature doit comporter obligatoirement :

- une lettre de candidature sur le site où les emplois sont ouverts ;
- un curriculum vitae détaillé incluant les formations suivies et les emplois occupés et en précisant la durée.
- une copie lisible d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- un justificatif de tous les services accomplis ou des emplois occupés notés sur le curriculum vitae ;
- une enveloppe timbrée au tarif rapide en vigueur, portant les nom, prénom et l'adresse du candidat pour l'informer du résultat de la sélection.

au plus tard **le 22 mars 2016** par envoi postal exclusivement (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse ci-dessous :

Direction des Ressources Humaines
Commission de Sélection - AAH
HOPITAL SAINT-LOUIS
1 avenue Claude Vellefaux
75010 PARIS

Sélection des candidats sur dossier :

Une commission de sélection composée de trois membres examinera les dossiers de candidature et retiendra des candidats qui seront invités à se présenter à une audition publique.
La liste de candidats sélectionnés pour l'audition sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis.
Les candidats recevront

- soit une convocation à un entretien avec la commission,
- soit une lettre leur signifiant que la commission ne les a pas retenus.

Calendrier des auditions :

Les auditions se dérouleront du lundi 11 avril 2016 au vendredi 15 avril 2016

Liste des candidats déclarés aptes à un recrutement :

A l'issue de l'audition, la commission arrête par ordre d'aptitude la liste des candidats qu'elle déclare apte à un recrutement, en prenant en compte notamment des critères professionnels.
La liste des candidats déclarés aptes sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis.
La liste demeure valable jusqu'à la date du recrutement suivant.

Recrutement, nomination et affectation :

Après vérification des conditions requises pour l'entrée dans la fonction publique et l'avis favorable du médecin du travail, les candidats déclarés aptes sont nommés et affectés par le directeur du site, comme stagiaires de la fonction publique hospitalière.
Les nominations interviendront dans le respect de l'ordre d'aptitude au fur et à mesure de la vacance des emplois ouverts à recrutement par le présent avis.

Adj Adm

22/01/16

Groupe Hospitalier
Saint-Louis - Lariboisière - F. Widal
Clément CORRIOL
Directeur des Ressources Humaines
Site Saint-Louis

PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201619-0030

Signé le mardi 19 janvier 2016

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)

Arrêté portant agrément de trois organismes pour la formation des membres de CHSCT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°

PORTANT AGRÉMENT D'UN ORGANISME POUR LA FORMATION DES MEMBRES DE CHSCT

LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE,
PRÉFET DE PARIS,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

VU le code du travail et notamment les articles L.4523-10, L.4614-14 et L.4614-15, R.4614-21 à R.4614-23 et R. 4614-26 à R.4614-32 relatifs à la formation des représentants du personnel aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'état dans les régions et les départements,

VU les circulaires ministérielles du 14 mai 1985, du 19 octobre 1987 relative à la formation des représentants du personnel aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, modifiées par la note d'actualisation du 17 mai 1993,

VU les demandes formées par les organismes concernés auprès de la Direccte d'Île-de-France,

VU l'avis émis le 24 juin 2015 par le comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles d'Île-de-France,

SUR proposition du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France,

ARRÊTE

Article 1er :

L'agrément prévu par les articles L. 4523-10, L. 4614-14 et L. 4614-15 du code du travail est délivré aux organismes suivants :

1. **Préventech Formation**

   4 cité Paradis
   75010 Paris

2. **Laurent Sanchez consultants**

62 rue des Chesneaux
95160 Montmorency

3. **Ergos Concept**

103 rue de Sèvres
75006 Paris

Article 2 :

Si l'un des organismes cesse de répondre aux qualifications ayant justifié son agrément, celui-ci peut lui être retiré par décision motivée du préfet de région.

Article 3 :

Les organismes mentionnés à l'article premier remettront chaque année avant le 30 mars, au directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France, un compte rendu de leurs activités au cours de l'année écoulée. Ce compte rendu indique le nombre des stages organisés en vertu de l'agrément. L'absence de communication de ce compte rendu pourrait justifier le retrait d'agrément mentionné à l'article 2.

Article 4 :

Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 19 JAN. 2016

LE DIRECTEUR RÉGIONAL DES ENTREPRISES
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI
D'ILE DE FRANCE

LAURENT VILBOEUF